



MAIRIE

73730 SAINT PAUL SUR ISERE

ARRETE DU MAIRE N° RH-2023-014

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2023

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Saint-Paul-sur-Isère

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°2009/03 du 16 janvier 2009 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°RH-2021-025 en date du 21/07/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
<i>Mme LEGER Claudine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/04/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint Paul sur Isère, le 21/02/2023

Le Maire,

Mme Véronique AVRILLIER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE SAINT-PAUL SUR ISÈRE", "R.F.", and "(Savoie)".